

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 28 juillet 2026 à 19h00 et à laquelle séance sont présents :

Siège #2 - Michel Duperron
Siège #4 - Vincent Beaudoin
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Est/sont absents:
Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #3 - Mathieu Jolibois

Maire: Christian Daigle

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Jean Goulet, maire suppléant. Madame Nadia Roy, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

134-07-26

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Duperron , appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - Fin du contrat d'emploi de Mme Joanie De Ladurantaye à titre de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, et ce, en date du 3 août 2026**
- 5 - Abolition du poste de Directeur général adjoint**
- 6 - Octroi d'un contrat à la firme Consultation Geotex inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale pour le projet SSH-2023-02 phase 1 pour la réfection de la rue de la Rivière / 8e Rang Nord**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

135-07-26

- 4 - Fin du contrat d'emploi de Mme Joanie De Ladurantaye à titre de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, et ce, en date du 3 août 2026**

ATTENDU QUE le 9 avril 2024, la Municipalité a adopté la résolution 908-04-24 afin de procéder à la nomination de Mme Joanie De Ladurantaye à titre de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim pour une durée indéterminée, et ce, pendant le congé maladie de la titulaire du poste de Directrice générale et greffière-trésorière avec une entrée en fonction en date du 4 avril 2024;

ATTENDU QUE le 9 avril 2024, la Municipalité a adopté la résolution 909-04-24 afin d'autoriser Mme Joanie De Ladurantaye, à titre de Directrice générale par intérim, à signer tous les chèques, pièces bancaires, transferts bancaires de tous les comptes de la Municipalité ainsi que tout contrat ou entente selon les termes et considérations que le conseil municipal jugera opportuns;

ATTENDU QUE la résolution 909-04-24 a permis de nommer Mme Joanie De Ladurantaye, à titre de Directrice générale par intérim, comme nouvelle gestionnaire des comptes de la Municipalité et lui autoriser l'accès au service Accès D – Affaire comme administratrice principale;

ATTENDU QUE la résolution 909-04-24 a permis d'autoriser Mme Joanie De Ladurantaye, à titre de Directrice générale par intérim, à avoir accès à une carte de crédit pour les dépenses de la Municipalité et une carte de guichet;

ATTENDU QUE la détentrice du poste de Directrice générale et greffière-trésorière est maintenant de retour dans ses fonctions à temps plein;

Il est proposé par Vincent Beaudoin et résolu de confirmer la fin du contrat d'emploi de Mme Joanie De Ladurantaye à titre de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, et ce, en date du 3 août 2026. En conséquence, le conseil municipal demande à Desjardins de retirer tous les accès au service Accès D – Affaire à Mme De Ladurantaye ainsi que d'annuler les cartes de crédit et de guichet liées à son nom.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

136-07-26

5 - Abolition du poste de Directeur général adjoint

ATTENDU QUE le 9 janvier 2024, la Municipalité a adopté la résolution 806-01-24 afin de nommer Mme Joanie De Ladurantaye au poste de Directrice générale adjointe à compter du 8 janvier 2024;

ATTENDU QUE Mme Joanie De Ladurantaye a quitté son poste de Directrice générale adjointe pour occuper les fonctions de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim en date du 4 avril 2024;

ATTENDU QUE le poste de Directeur général adjoint n'a pas été comblé depuis le 4 avril 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité constate qu'une réorganisation administrative est nécessaire;

ATTENDU QUE le poste de Directeur général adjoint, en fonction de son salaire, de ses tâches, de sa plus-value, de la possibilité de répartition des différentes tâches et économies possibles en pareil cas, milite en faveur de l'abolition dudit poste;

Il est proposé par Étienne Vigneault et résolu de procéder à l’abolition du poste de Directeur général adjoint, ladite abolition étant effective en date de ce jour.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

137-07-26

6 - Octroi d'un contrat à la firme Consultation Geotex inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale pour le projet SSH-2023-02 phase 1 pour la réfection de la rue de la Rivière / 8e Rang Nord

Attendu que la municipalité va déposer prochainement une demande d'aide financière au programme PAVL dans le volet Redressement - Sécurisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Attendu que trois firme de géotechniques ont répondu à l'appel d'offres sur invitation préparé par le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable;

Attendu que la firme Consultation Geotex inc. a déposée la soumission conforme la plus basse au montant de 41 474.93\$ incluant les taxes;

Attendu la recommandation de monsieur François Beaubien, ingénieur au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable d'octroyer à la firme Consultation Geotex inc. le mandat de réaliser l'étude géotechnique et environnementale pour ce projet;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Michel Dupperon il est unanimement résolu que le conseil:

- accorde le mandat à la firme Consultation Geotex inc. au montant de 41 474.93\$ pour réaliser l'étude géotechnique et environnementale pour le projet de réfection de la rue de la Rivière / 8e Rang Nord projet numéro SSH-2023-02 phase 1

-autorise le paiement de la dépense à même le fonds général de la municipalité ou par le surplus accumulé non affecté

-autorise le remboursement du fonds général ou du surplus accumulé lorsque la subvention du MTQ sera versée à la municipalité

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

138-07-26

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Vincent Beaudoin appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h09

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

Je, Jean Goulet, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’ils contiennent au sens de l’article 142(2) du Code municipal du Québec.

Jean Goulet, maire suppléant

Nadia Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

